

Pourquoi une motion (M1955) demandant de préserver la biodiversité en milieu urbain ?

Aujourd'hui la biodiversité la plus intéressante se trouverait dans le milieu urbain, donc l'Homme pourrait cohabiter avec la nature sans que l'un ou l'autre n'en pâtisse. Deux conditionnels qui, s'ils étaient confirmés, consisteraient véritablement en une bonne nouvelle à Genève. En effet, contrairement à tous les autres milieux, la zone construite est la seule qui progresse. Elle couvre déjà plus de 30% du territoire, et, au vu des attentes et des besoins, elle continuera sa progression.

Deux conditionnels cependant.

La présence de la biodiversité en ville se base aujourd'hui sur les observations de tel ou tel spécialiste, sur telle ou telle espèce. Les connaissances sont partielles, incomplètes voire souvent obsolètes. Aucun inventaire de la biodiversité n'a été mené en espace urbain et donc on n'en sait rien. La richesse de la biodiversité en milieu construit reste une affirmation sans fondement scientifique, et donc sujet à toutes sortes d'interprétations.

De même, pour la cohabitation harmonieuse entre l'Homme et la nature, quels sont les milieux les plus adaptés, les pratiques d'entretien qui les favorisent, les critères de construction à respecter ? Chacun y va au gré de son « feeling », de son propre vécu, sans références de base claires.

Alors que nous œuvrons tous pour construire la Genève de demain, il est urgent d'acquérir la connaissance et de se donner les moyens de faire juste. Notre canton est exigu. Nous n'avons pas le luxe de l'espace et du temps qui nous permette de commettre des erreurs.

Pouvoir construire pour les habitants à 2 pattes en ne mettant pas dehors les habitants à 4 pattes, a de quoi réjouir, autant ceux qui souhaitent davantage de logements que ceux qui souhaitent préserver la nature.

La motion 1955, en fournit les moyens. Elle Invite le Conseil d'Etat « *A réaliser en 2010 un inventaire de la biodiversité dans la zone urbanisée, représentatif de l'intérêt naturel des différentes zones à bâtir, de celui de leur aménagement et de leurs constructions, ceci afin de fournir les bases scientifiques nécessaires la promotion d'une urbanisation durable, permettant le maintien et la restauration de la biodiversité* »

Nous souhaitons tous développer Genève de manière harmonieuse, cette motion permettrait de dépasser les idées reçues ou les clivages partisans et donnerait un signal clair sur la volonté du parlement genevois de préserver le cadre de vie et la qualité de vie de celles et ceux qui l'ont élu.

2010, Année mondiale de la biodiversité, est passablement entamée puisque nous sommes déjà au mois de juin, 12 jours après la célébration de la journée mondiale de l'environnement. Le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, rappelait à cette occasion, que « La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie ! » Quelle plus belle réponse apporter de la part d'un canton qui abrite les Nations Unies que de soutenir une motion appelant à préserver la biodiversité dans l'espace urbain en la renvoyant au Conseil d'Etat afin qu'il y apporte cette année encore, une réponse concrète.